

		TAUX DE GARANTIES
DÉCÈS / PTIA OBLIGATOIRE	Adhérent sans enfant à charge	300% de la base des garanties
	Adhérent avec enfant(s) à charge	400% de la base des garanties
	Rente éducation :	
	De 0 à 10 ans	15% de la base des garanties /an
	De 11 à 18 ans	20% de la base des garanties /an
	De 19 à 26 ans	25% de la base des garanties /an
	Double effet	100% de la base des garanties
Assistance	OUI	
OPTIONS DÉCÈS	Option Majoration par enfant à charge	100% de la base des garanties
	Option Décès/PTIA accidentel	100% du capital décès garanti
	Option rente conjoint	15% de la base des garanties /an
	Option forfait coup dur ou Allocation obsèques	8% de la base des garanties
OPTIONS ITT /IPT /IPP	Incapacité Temporaire de Travail (ITT)	100% de la base des garanties
	Incapacité Permanente et Partielle (IPP) 33% ≤ N < 66%	100% x N/66
	Incapacité Permanente et Partielle (IPP) pour les professions médicales et paramédicales 15% ≤ N < 66%	100% x N/66
	Incapacité Permanente et Totale (IPT) N ≥ 66%	100% de la base des garanties
OPTIONS	Option « INVALIDITE PRO » uniquement pour les professions médicales et paramédicales	Taux d'invalidité déterminé par expertise en fonction exclusivement de l'invalidité professionnelle
	Option CONFORT DOS	Garanties des pathologie DOS sans condition d'hospitalisation (délai d'attente de 6 mois concernant cette option)
	Option CONFORT PSY	Garanties des pathologies PSY sans condition d'hospitalisation (délai d'attente de 12 mois concernant cette option)